



# Motor Club Hannutois 1975- 2025



**EPREUVE : 49<sup>ème</sup> Slalom d'ABOLENS (Hannut) – Le plus ancien de Belgique.**

**DATE : 5 octobre 2025**

**ORGANISATEUR : Motor Club Hannutois A.S.B.L.**

**N° D'ENTREPRISE : 0415 025 188**

**ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :**

**Salon de coiffure DIET, rue de Lens-Saint-Servais, 107, 4280 ABOLENS (Hannut)**

**info@motorclubhannutois.be**

**www.motorclubhannutois.be**

**REMARQUE :**

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

## REGLEMENT PARTICULIER

### DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	:	<b>JAMOUL Daniel</b>	Lic. ASAF N° 630
Adjoints	:	<b>BOLLY Laurette</b>	Lic. ASAF N° 632
	:	<b>DORMAL Jean-Claude</b>	Lic. ASAF N° 415
Directeur de sécurité	:	<b>JAMOUL Eric</b>	Lic. ASAF N° 629
Adjoints	:	<b>SLEYPENN Michel</b>	Lic. ASAF N° 634
	:	<b>DELDIME Didier</b>	Lic. ASAF N° 636
Secrétaire du meeting	:	<b>MASSET Fanny</b>	Lic. ASAF N° 90138
Adjoints :	:	<b>CLEMENS Michèle</b>	Lic. ASAF N° 90137
	:	<b>FUMAL Micheline</b>	Lic. ASAF N° 633
	:	<b>REMACLE Françoise</b>	Lic. ASAF N° 637
	:	<b>WUIDAR Emilie</b>	Lic. ASAF N° 90127
Relations concurrents	:	<b>JADOT Jérôme</b>	Lic. ASAF N° 418
	:	<b>DIET Emile</b>	Lic. ASAF N° 628

### OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège :	<b>MACEDOINE Quentin</b>	Lic. ASAF N° 846
	Adjoint :	<b>SEVRIN Lambert</b>	Lic. ASAF N° 419
Commission Technique	Président de Collège :	<b>SCHULJENKO Nicole</b>	Lic. ASAF N° 409
	Adjoint :	<b>FRANKENNE Jacques</b>	Lic. ASAF N° 435
	Secrétaire :	<b>FRANKENNE Jennifer</b>	Lic. ASAF N° 416
Inspecteur sécurité	:	<b>SEVRIN Lambert</b>	Lic. ASAF N° 419
Equipe médicale :	:	<b>Docteur KEYSER Sandra</b>	
Ambulance(s) :	:	<b>Ambuce Rescue Team</b>	Nombre : 1

## CHAPITRE 1<sup>er</sup> – GÉNÉRALITÉS

### 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a) **Organisateur : MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.**

Dénomination : **49<sup>ème</sup> SLALOM D'ABOLENS** ..... Date : **5 octobre 2025**

Fléché depuis : la sortie d'autoroute N° **23 bis** **BERLOZ** sur la **E 40**

b) Slalom comptant pour les **championnats** :

- **Federal VASAF Slaloms Championship**

- **Championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles**

- **Championnats et Challenges éventuels de toutes les CSAP de l'ASAF (réservés à leurs licenciés respectifs)**

c) **Permanences**

**Avant** (jusqu'au 04/10/25) et **après** l'épreuve : **info@motorclubhannutois.be**

**www.motorclubhannutois.be**

JAMOUL Daniel, rue de Lens-Saint-Servais, 66, 4280 ABOLENS tél : 0499/354059 dany.jamoul@skynet.be

JAMOUL Eric, rue des 4 Vents 9 R, 4280 TROGNEE tél 0495/873894 eric.jamoul@hotmail.be

**Pendant** l'épreuve : Salon de coiffure Diet Tél : 0471/205702, 0495/873894, 0499/354059

d) Timing

18/08/2025	09h00	Parution du Règlement Particulier approuvé sur le site internet de l'ASAF.
20/08/2025	00h00	Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (voir Art. 3.3.9 du RSG)
03/10/2025	12h00	<b>Clôture des inscriptions sauf pour la Division 1</b>
03/10/2025	20h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
05/10/2025	08h00	- <b>Ouverture du Secrétariat</b>
	08h05	- <b>Ouverture des Vérifications Techniques</b>
	08h30	Début de la reconnaissance pedestre
	10h00	<b>Fermeture du Secrétariat</b>
	10h15	<b>Clôture des Vérifications Techniques</b>
	10h30	Affichage de la liste "officieuse" des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	10h30	Fin de la reconnaissance pedestre - Briefing.
05/10/2025	11h00	Officialisation de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ.
	<b>11h00</b>	<b>Début de la première manche</b>
		<b>60'</b> maximum après l'arrivée du dernier concurrent : <u>affichage des résultats officieux</u>
		<b>30'</b> après l'affichage des résultats officieux : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u>
		<b>30'</b> après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

## 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.  
Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera OBLIGATOIREMENT, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.

c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Lors de cette épreuve, outre les Divisions traditionnelles **1, 2, 3, 4 et 5**, le Challenge ci-dessous, sera organisé :

### **Challenge "Promo"** :

Répondant à la réglementation technique en vigueur en Division 1.

Ce challenge est réservé aux concurrents débutants ou "re-débutants", sans conditions d'âge.

Pour pouvoir y prendre part, ils ne pourront avoir détenu aucune licence sportive, délivrée par une Fédération de Sport automobile, endéans les 10 dernières années.

## 3. - Participation

### **A. bulletin d'engagement**

La procédure décrite ci-dessous est obligatoire pour les concurrents des Divisions 2, 3, 4 et 5. Elle n'est pas exigée pour les concurrents de la Division 1 qui, s'ils le souhaitent, sont autorisés à s'inscrire, solliciter et payer un "TP-L" le jour de l'épreuve.

La demande d'engagement et la fiche des "Vérfications" adéquate, doivent être complétées sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet [www.asaf.be](http://www.asaf.be).

Seules les licences ASAF pourront également y être générées.

Les concurrents sont **impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS), en cours de validité (c-à-d année 2025).**

L'engagement devra parvenir à l'organisateur pour le 3 octobre à 12 h 00 pour les participants évoluant dans les Divisions 2, 3, 4 et 5.

**Passé ce délai, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

**Rappel : pour ceux inscrits en Divisions 1, l'engagement pourra également être rentré et payé au secrétariat le jour de l'épreuve.**

### **B Les montants d'engagement sont librement fixés par l'organisateur et s'élèvent à :**

- En Divisions **2, 3, 4 et 5** : **70 €**, numéros non compris (**3 € - facultatifs**)
- En Division **1** : **60 €**, numéros non compris (**3 € - facultatifs**)

### **Pour les participants en Divisions 2, 3, 4 et 5 :**

Le montant du **droit d'engagement**, devra, OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant le 3 octobre à 12 Heures**. Attention aux délais bancaires !

N° : **BE47 1450 5516 6080** Intitulé **Motor Club Hannutois** avec la mention du pilote et de la classe.

### **Pour les participants inscrits en Divisions 1 :**

L'engagement, le formulaire de demande de "TP-L" ainsi que les droits y afférents **pourront** être acquittés au secrétariat le jour de l'épreuve.

Néanmoins, ils pourront également, s'ils le souhaitent, utiliser la plateforme "engagement" de l'ASAF et suivre la même procédure mise sur pied pour les autres Divisions.

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT par virement bancaire (exception faite pour les participants concourant en Divisions 1 qui pourra se faire au secrétariat de l'épreuve).**
- Il ne se fera que **pour un seul concurrent.**
- Le virement précisera clairement le nom du concurrent.
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

## **C Licences et Titres de Participation 1-jour (TP)**

### **LICENCES**

La licence nécessaire pour participer à l'épreuve, doit être de type "annuel", du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS.

(Toutefois, les participants inscrits en Divisions 1 pourront solliciter un Titre de Participation journalière (TP-L) à 20 €. Voir ci-dessous)

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.

### **TITRES DE PARTICIPATION (TP-L)**

**RAPPEL : l'âge de participation minimal est fixé à 18 ans. Le permis de conduire est obligatoire.**

Les concurrents participant à l'épreuve sur un véhicule inscrit en Division 1, ne disposant pas d'une licence annuelle (ASAF/VAS en cours de validité) pourront solliciter un TP-L. valable pour ce seul meeting. (Pas d'impositions médicales exigées pour l'obtention du TP-L., une déclaration sur l'honneur de non-contre-indication à la pratique du sport automobile est suffisante).

**Le formulaire de demande de l'éventuel TP-L (20 €) pourra :**

- Soit, accompagner la demande d'engagement\* ;
- Soit, être sollicité, complété et payé auprès du secrétariat le jour de l'épreuve\*.

#### **ATTENTION :**

- Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.

**Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.**

## **D. Participations plurielles**

- Pour des raisons évidentes d'équité sportive, une seule participation sera autorisée par pilote dans la même épreuve, que ce soit dans la même voiture ou dans des voitures différentes, même de Divisions distinctes.
- Une même voiture pourra être pilotée par plusieurs conducteurs différents (au maximum 4).
- Une même voiture ne pourra être inscrite que dans une seule Division/Classe

## **CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE PREUVE**

### **4. - Vérifications Administratives**

L'organisation des Vérifications Administratives est laissée à l'appréciation des organisateurs et se déroulera de 8 h 00 à 10 h 00..

Les Commissaires Sportifs procéderont au contrôle des documents (Licences + permis de conduire + carte identité + certificats divers). Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve. L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

**L'organisateur procédera à un contrôle systématique du permis de conduire lors des vérifications administratives.**

### **5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents**

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- b. Les participants s'y présenteront sur convocation de l'organisateur. Le timing détaillé sera édité sur le site internet et/ou le FB ou sera envoyé par mail aux participants.
- c. Les VT s'organiseront de **8 h 05 à 10 h 15**
- d. La détention d'une "Carte des Vérifications Techniques "ANNUELLE (**20 €**) est obligatoire pour tous les concurrents des **Divisions 1,2, 3, 4 et 5**.

**N.B. :** Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces auprès du CT (au libre choix du participant).

## **CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

### **6. - Parcours**

- a. Situation : **rue de Lens-Saint-Servais, rue Nestor Bajot et rue de la Chavée**
- b. Longueur : **1450 mètres**

- c. Nombre de manches prévues : **3 ou 4**.
- d. Nombre de boucles par manche : **1**.
- e. La reconnaissance du parcours **A PIED** (uniquement) aura lieu de **8 h 30 à 10 h 30**.
- f. Il est impératif d'agencer les parcours de façon à ce que la vitesse moyenne du vainqueur se situe aux environs de 50 km/h. Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider si le dépassement constaté est suffisamment important pour entraîner l'imposition d'une amende à l'organisateur. Si c'est le cas, ils en feront rapport au Conseil d'Administration de l'ASAF qui décidera du montant de l'amende à appliquer.

## 7. - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de **11 h 00**, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.  
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. **Arrivées**  
A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS où il restera, pendant ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent chronométré, à la disposition de la CT, pour vérifications techniques éventuelles.
- c. Une **bâche de 4m sur 3m** devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

## 8. - Affichage – Classements

Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : panneau au bureau de calcul et site internet [www.timechrono.be](http://www.timechrono.be)

## 9. - Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur [www.motorclubhannutois](http://www.motorclubhannutois.be) et sur le site [www.timechrono.be](http://www.timechrono.be)
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 5 octobre à 19 heures au chapiteau et au maximum 2 heures après la fin de la dernière manche.
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
  - Classements par classes (1 à 9 et "Promo")
  - Classement inter écuries
  - Classement "première dame"
  - Classement général (Division 4 - Toutes cylindrées confondues)
  - Classement général (Division 5 – Toutes cylindrées confondues)
  - Classement général (Divisions 1 2 3)

## CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

## 10. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

### Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : SCHULJENKO Prénom : Nicole Pour la CSAP Liège Lic. N° 409, en date du 8/08/2025 .....

Nom : LIEMANS Prénom : Katia, Pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 902 en date du 20/08/2025

Remarque **MONBALLIN DIDIER REMPLACE SCHULJENKO NICOLE**

### **Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.**

**(sauf pour les participants admis en Divisions 1 qui sont eux autorisés à s'inscrire le jour de l'épreuve.)**

**(Dans ce cas, les formulaires ci-dessous peuvent être utilisés).**

**Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.**

**Club organisateur : Motor Club Hannutois A.S.B.L.**

**Epreuve : 49<sup>ème</sup> slalom d'ABOLENS (Hannut)**

**Date : 5 octobre 2025**

**Inscription en ligne via la plate-forme d'engagement de l'ASAF : [www.asaf.be](http://www.asaf.be)**

**Formulaire "papier" à utiliser uniquement par les participants en Division 1 s'inscrivant le jour de l'épreuve**

**\* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION**

Engagement reçu le :	Paiement reçu le :	Div.: <b>1</b>	Classe:	Challenge Promo ? / ?	
----------------------	--------------------	-------------------	---------	--------------------------	--

**PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**

Nom :	Prénom :	H	F
Si pseudonyme:		?	?

Né(e) le :	Adresse :	N° :
------------	-----------	------

Code postal :	Localité :
---------------	------------

Si nous devons vous contacter : **E-Mail :**

**Tél/GSM :**

ASAF					VAS					N° de Licence	Type ou TPL	
?	BT	HT	LG	LX	NA	A	LI	O	VB	WV		
						N		V				

**Ecurie :**

<b>VEHICULE :</b>	Marque :	Type :
-------------------	----------	--------

Année de fabrication :	Cylindrée : cc
------------------------	----------------

Numéro attribué à la voiture :	TURBO : OUI / NON
--------------------------------	-------------------

DIVISION	CLASSE		
<b>1</b>		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classe : 10 (*)
		Lic. C min. pour piloter en :	Classes : 4 /5/6/7/8/9 (*)
		Lic. L min. pour piloter en :	Classes : 1/2/3 et Access (*)

(\*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

**A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

**Nom du 1<sup>er</sup> Pilote**

**Nom du 3<sup>ème</sup> Pilote**

**Abandon de recours participants**

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

**R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !**

J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la **déclaration relative à la vie privée** et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : [www.asaf.be](http://www.asaf.be)

Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

(Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Epreuve : 49<sup>ème</sup> slalom d'ABOLENS (Hannut)

Date : 5 octobre 2025

N  
o

## VERIFICATIONS- Division 1

Renseignements d'identification à compléter sur la plate-forme  
d'engagement en ligne : [www.asaf.be](http://www.asaf.be)

Formulaire "papier" à utiliser uniquement par les participants en Division 1 s'inscrivant le jour de  
l'épreuve

### PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :						Prénom :				Signature		
Si pseudonyme :												
Prov.	ASAF					VAS				N° Licence		Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input type="checkbox"/>												

### VOITURE

Marque - Type	Cyl.	Turbo	Div.	Cla.	Challenge
	cc	OUI / NON	1		PROM <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>

RESERVE A LA COMMISSION  
TECHNIQUE ET A  
L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :
Arceau de sécurité	Divers :
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	
Sièges	(Modifier éventuellement la liste des engagés)
Appui-tête	EN ORDRE
Casque / HANS	NON CONFORME
Fixations dans l'habitacle	COMMISSAIRE TECHNIQUE
Publicités sur vitres	Licence N° :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Nom/Cachet :
Ornement extérieur	
Echappement	
Protections des tuyauteries	

<b>Poids</b>		<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>
<b>Elargisseurs de voies</b>		
<b>Pneumatiques</b>		

# Copie de la licence "sportive" 2025

Formulaire "papier" à utiliser uniquement par les participants  
en **Division 1 s'inscrivant le jour de l'épreuve**

N°

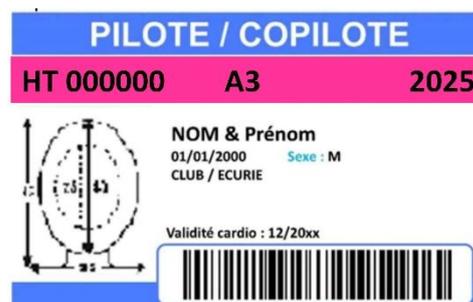
## Pilote :

- Je sollicite un "T.P.". Le formulaire de demande, dûment complété est joint au présent document.  
Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je sollicite un "T.P.". Les formalités s'y rapportant (formulaire et paiement) seront effectuées auprès du Commissaire Sportif le jour de l'épreuve.
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2025

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



**Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :**

- Carte d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS ;



Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.	
-------------------------------	--------	-----------------	---	--